

LE COMITE DE CONCERTATION
Séance du 20.10.2022

Présents

Monsieur W. Bracquené, Inspecteur de la Région de Bruxelles-Capitale

Madame C. Moureaux, Bourgmestre

Monsieur G. Van Leeckwyck, Echevin des Finances

Monsieur Hildgen, Secrétaire communal a.i.

Madame Vandeput, Directrice du département des Finances de la Commune

Madame G. Bastin, Présidente du C.P.A.S.

Madame T. Dekens, Membre du Conseil de l'action sociale

Monsieur D. Rozen, Secrétaire général temporaire du C.P.A.S.

Monsieur N. Lambremont, Directeur financier du C.P.A.S.

Monsieur T. Bex, Responsable du service des Finances du C.P.A.S.

Monsieur P. Debouvere, Responsable du service juridique du C.P.A.S.

Excusés

Monsieur M. Dumont, Membre du Conseil de l'action sociale

Monsieur P. Duquesne, Membre du Conseil de l'action sociale

Madame H. Ouberti, Echevine de l'action sociale et de la tutelle sur le CPAS

Madame E. Mauclet, Receveur communal

Ordre du jour

1. Deuxième Modification budgétaire 2022 du CPAS

Madame la Bourgmestre ouvre la réunion vers 14.25.

1. Deuxième Modification budgétaire 2022 du CPAS

Madame la Bourgmestre cède la parole à Madame Bastin.

Madame Bastin rappelle que le budget 2022 avait été calculé au plus juste alors que lors des années antérieures il existait une petite marge de manœuvre. Dès lors, cela implique que toute modification dans les prévisions de dépenses implique une modification budgétaire et que le chiffre qui en résulte est en quelque sorte incompressible. Monsieur Bracquené a posé différentes questions lors du groupe technique et il a obtenu des réponses à ses questions. Madame Bastin cède la parole à Monsieur Bex pour l'exposé de la modification budgétaire.

Monsieur Bex présente les éléments-clés de la modification budgétaire (voir annexe).

Madame la Bourgmestre remercie Monsieur Bex et informe qu'elle a reçu un message lui indiquant que Monsieur Baert, Directeur du Fonds régional de refinancement des trésoreries communales, était arrivé. Elle l'accueille. Elle cède la parole à Monsieur Bracquené.

Le présent procès-verbal reprend l'intégralité de l'intervention de Monsieur Bracquené inspecteur :

L'Inspection régionale a moins de problèmes avec le B2022-2, qu'avec l'acceptation du B2022 initial du CPAS.

Nous sommes aujourd'hui confrontés avec un budget communal déficitaire à l'exercice propre et devant l'élaboration d'un B2023 avec plein d'initiatives acceptées dans le cadre du Plan 2022-2024 qui rencontrent des difficultés de réalisation.

Dotation communale +15.54% B2022/ B2021-3 , y compris l'utilisation d'un produit de vente (non-récurrente) pour diminuer les amortissements 2022 (récurrentes).

Dépenses de personnel : +11.8% B2022-2/ C2021

Recettes de prestations : +18.2% B2022/C2021 , mais B2022-2/C2021 : **+5.7%**

Aide Sociale : solde d'exploitation :

B2021-3 : -16.661.282

B2022 : -16.034.820 (=diminution, mais personnel +17.9%

B2022/C2021)

C2021 : -14.024.084 (réalisation faible non-annoncé pour le B2022)

B2022-2 : -17.985.387 (= crédibilité de la B2022-2 par augmentation en Rédistribution)

Arcadia : C2020 : -973.398

C2021 : -1.733.722

B2022 : -1.538.156 (boost occupation par accord CPAS Ganshoren)

B2022-2 : **-1.856.057** (boost annulé)

Réinsertion socio-professionnelle : C2021 : -2.199.253

B2022 : -2.326.977 (300 dossiers actifs barèmes privé)

B2022-2 : **-2.806.531** (300 dossiers actifs barèmes public)

Remarques :

Arcadia 111-05 personnel administratif : R2021 : 719.403 > B2022-2 : 872.579 (=+21.3%)

Arcadia : taux d'occupation 94.4% au C2018, aujourd'hui **84.5%** avec une surcapacité structurel régionale

Arcadia : augmentation prix hébergement annoncée de 6.54% au 1.9.2022 est réalisée, mais reste tardive

Diminution recettes de prestations (quantité et/ou tarification) affecte les soldes d'exploitation de centres de jour Marie-José et Lemaire, centres d'accueil, repas à domicile.

Réinsertion socio-professionnelle : Prestations de 554.376 au B2022 à 461.550 au B2022-2 (pour mémoire : 322.185 au C2021 sur un crédit au B2021-3 de 588.236).

Madame la Bourgmestre remercie Monsieur Bracquené et cède la parole à Monsieur Rozen.

Monsieur Rozen explique qu'il ne remet pas du tout en cause les chiffres cités concernant Arcadia mais propose de prendre un peu de hauteur par rapport à ceux-ci. La gestion des maisons de repos bruxelloises vient de faire l'objet d'une analyse à l'initiative de la Conférence de bourgmestres. Le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean y participe activement puisque lui-même siège dans le comité de pilotage et 2 directeurs (de la maison de repos et du service informatique) siègent dans le comité de suivi. Cette analyse a débouché sur la réalisation d'un tableau de déficit par lit dans lequel Arcadia est classée 4^e ou 5^e. Cela permet de relativiser les chiffres même si des améliorations sont nécessaires.

Madame la Bourgmestre note que cela signifie que 10 autres C.P.A.S. font moins bien.

Monsieur Rozen ajoute que le taux d'occupation, même s'il doit être amélioré, est supérieur à la moyenne régionale.

Madame la Bourgmestre estime que c'est une belle mise en perspective des chiffres. Elle donne la parole à Monsieur Bex en ce qui concerne les « article 60 ».

Monsieur Bex explique la diminution de facturation auprès des partenaires par les difficultés rencontrées dans la mise au travail dans le secteur privé. En effet, différents critères doivent être rencontrés pour pouvoir facturer un montant de € 1.053 par mois. Par ailleurs, la réglementation permet de réduire la charge salariale restante à facturer à certains partenaires qui peut même aller jusqu'à la gratuité sous certaines conditions. Cela a pour conséquence une diminution de la part de facturation payante auprès des partenaires externes.

Monsieur Bracquené constate que les chiffres avancés sont inaccessibles. Il souligne que son message est qu'il existe un problème structurel de capacité dans les maisons de repos. Il pose la question des initiatives à prendre par rapport à ce problème car cela grève d'autres soins et services à la population.

Madame Dekens explique que la répartition des lits en région bruxelloise est de 64 % dans le secteur privé et de 36 % dans le secteur public. Il y a une volonté politique pour ramener l'équilibre. Ainsi, il a été décidé que tous les nouveaux agréments concernant des lits se feront au profit des maisons de repos du secteur public ou de celles gérées par des asbl. Elle ajoute qu'une réforme des normes est en cours. Avant le Covid-19, 12.790 lits étaient occupés alors qu'il n'y en avait plus que 11.400 en juin dernier. On constate actuellement une certaine reprise mais elle n'est pas importante. Cela signifie que des budgets sont disponibles et vont être utilisés à refinancer les lits occupés par une augmentation du forfait. L'autorité de contrôle va aussi prendre des mesures contre les institutions qui ne sont pas en ordre.

Madame la Bourgmestre intervient en constatant que cela permettra peut-être de récupérer certains résidents et donc d'augmenter le taux d'occupation.

Monsieur Bracquené indique que Monsieur Beerten a bien expliqué l'année passée pourquoi il y avait un déficit important, notamment du fait de la crise Covid-19 et d'un retard dans le remboursement des soins. Il a aussi expliqué la difficulté à remplacer les gens. Il faut maintenant voir ce que seront les chiffres dans le budget 2023. Monsieur Bracquené indique que le plan prévoit une augmentation du taux d'occupation d'année en année et qu'il faudrait s'y tenir.

Monsieur Rozen revient sur les conclusions de l'analyse en cours (avec la création possible d'un « chapitre 12 » ou d'une autre structure) et sur le projet politique qu'est le projet « Alliance-Habitat », une résidence-service sociale qui sera financée avec l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation. Arcadia gardera alors les lits MRS. Les personnes plus autonomes pourront quant à elles être hébergées dans cette résidence-service sociale et non plus dans les lits MR qui coûtent cher. Ceux-ci diminueront donc.

Madame Bastin intervient et dit comprendre la remarque de Monsieur Bracquené. Elle ajoute que les profils des personnes qui entrent en maison de repos sont de plus en plus lourds. Le personnel demande donc à être formé pour pouvoir accueillir ce nouveau public (sans-abris, toxicomanes,...).

Monsieur Rozen dit que le secteur est aussi sensible à la mauvaise publicité. Les récents événements n'ont pas toujours eu bonne presse.

Madame Dekens explique qu'il est important de diversifier l'offre pour pouvoir suivre l'évolution naturelle de la santé d'une personne et ainsi lui proposer une solution à toutes les étapes, de la résidence-service à la MRS.

Madame la Bourgmestre revient sur l'allusion de Monsieur Rozen à l'incendie et dit qu'elle a aussi eu des échos positifs de la gestion de cet incendie au niveau du personnel, des familles et évidemment des résidents. Les échos sont donc aussi positifs.

Madame Bastin dit que le CPAS essaie de pallier les échos négatifs.

Un avis favorable est remis de la part de la Commune sur la deuxième modification budgétaire 2022 du CPAS..

Madame la Bourgmestre remercie les participants et clôt la réunion vers 14.40.

Les annexes font parties intégrantes du procès-verbal.

Madame la Bourgmestre s'enquiert de la suite de la procédure au niveau du Comité d'accompagnement.

Monsieur Bracquené explique que s'il y a un accord de la Commune sur la Deuxième modification budgétaire 2022 du CPAS et donc sur l'augmentation de la dotation communale qu'elle implique, les discussions sur le déséquilibre se passent entre la Région et la Commune.

Ainsi délibéré en comité de concertation,

M. HILDGEN
Secrétaire communal a.i.


D. ROZEN
Secrétaire général temporaire du C.P.A.S.

C. MOUREAUX
Bourgmestre

G. BASTIN
Présidente du C.P.A.S.

